



Donnez pour la recherche scientifique grâce au Année civile 2021

Dons : ils expriment une contribution volontaire annuelle et sans contrepartie.

Fibromyalgie France est reconnue d'intérêt général : déduction des impôts à hauteur de 66 % et 60% conformément aux textes de référence. Le reçu fiscal est envoyé pendant le premier trimestre de l'année de déclaration des impôts.

Nom ou Entreprise :	téléphone fixe :
Prénom :	téléphone mobile :
Adresse :	Ville :
	Code Postal :
e-mail (lisible) :	Donateur en 2018 : oui - non entourez la bonne réponse
Don pour la recherche scientifique	montant de votre choix :
période du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	Don libre :

Règlement du don à l'ordre de Fibromyalgie France par (merci de compléter) :

☞ **chèque** n° : en date du :

☞ **carte bancaire** : voir sur le site www.fibromyalgie-france.org le lien vers **Helloasso sur la page FIBRODON**.

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire alors d'envoyer ce bulletin d'adhésion. Vous disposerez directement via Helloasso d'une attestation de paiement, d'un reçu fiscal et de votre carte de membre et nous d'un document attestant de votre don.

« Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous refusez que ces informations soient transmises à des tiers, veuillez nous l'indiquer dans ce courrier ».

Nous ne transmettons jamais les coordonnées des membres de Fibromyalgie France sans leur autorisation.

Merci de nous envoyer ce bulletin dûment rempli et signé en **joignant un chèque** libellé au nom de Fibromyalgie France à l'adresse ci-dessus.

Signature obligatoire